L'adoption de l'accord de libre-échange Maroc-UE relance les relations économiques bilatérales (ministre)

Economie

Posté par: Administrateur

Publié le : 16-02-2012 20:52:47

L'adoption par le Parlement européen de l'accord de libre-échange entre le Maroc et l'UE dans le domaine agricole permettra de relancer les relations bilatérales et d'insuffler une nouvelle dynamique au développement économique et agricole du royaume, a affirmé jeudi à Rabat le ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime, Aziz Akhannouch.

Les relations historiques entre les deux parties connaissent, aujourd'hui, une dynamique nouvelle et positive suite à l'adoption de cet accord, a souligné le ministre dans une déclaration à la MAP.

"Toutes les instances européennes ont compris que le Maroc et la place des échanges bilatéraux doivent faire l'objet d'un traitement très positif", a-t-il expliqué.

"Nous sommes satisfaits des résultats obtenus aujourd'hui", s'est-il réjoui, mettant en relief la mobilisation du gouvernement, de la diplomatie marocaine, ainsi que des opérateurs du secteur agricole et des députés.

La conjugaison des efforts a permis de convaincre les Européens de l'intérêt que revêt cet accord qualifié par le ministre de "gagnant-gagnant".

Cet accord a été adopté jeudi par le Parlement européen, réuni à Strasbourg.

Le Parlement européen voit dans cet accord, une "mesure concrète de soutien en faveur d'une stabilisation politique et d'un développement économique réciproque durable" du Maroc, qui a "considérablement progressé dans la consolidation de la démocratie en réformant sa constitution et en tenant des élections régulières".

L'accord comporte des mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles et de produits de la pêche, qui permettront notamment d'augmenter les volumes des exportations marocaines de fruits et légumes sur le marché européen et de baisser les droits de douanes appliqués à l'entrée de ces produits de part et d'autre.

Il prévoit une libéralisation, avec effet immédiat, de 55% des droits de douane sur les produits agricoles et les produits de la pêche de l'UE (contre 33% actuellement) et de 70% des droits de douanes sur les produits agricoles et les produits de la pêche du Maroc (contre 1 % actuellement) et ce, sur une période de dix ans.

En termes de valeur, l'accord libéraliserait, sans délai, 45% des exportations de l'UE vers le Maroc et 55% des importations européennes en provenance du Maroc. Il permettra également d'accroître les concessions dans le secteur des fruits et légumes.
MAPF